

*Au Puits
de
La Paracha*

*Pensées recueillies
de Rabbi
Elimelech
Biderman Chlita*

Emor



Au Puits de La Paracha

Emor

« Par la parole d'Hachem » : lorsque l'homme est réellement convaincu que la nature n'existe pas, toute son existence s'améliore

« Vous amènerez le Ômer des prémices de vos récoltes au Cohen » (23, 10)

Le Maharal de Prague (Or 'Hadache Méguilat Esther 6, 11) explique que le Ômer des prémices vient rappeler à l'homme que c'est le Créateur qui dirige le monde. Son offrande survient, en effet, au mois de Nissan, immédiatement après la fin de l'hiver et la chute des pluies, après que les fruits et la végétation sont arrivés à maturation. A ce moment-là, l'homme a rempli son panier à satiété de tout ce dont Hachem l'a béni et il y aurait eu lieu de craindre qu'il en vienne à s'imaginer que ce sont les pluies qui, naturellement ont fait pousser le fruit de la terre. C'est pour cela qu'il nous a été ordonné d'offrir les prémices de la récolte au Temple afin d'enraciner en nous la Emouna que c'est le Saint-Béni-Soit-Il qui gouverne la nature et que cette récolte n'est pas le produit des pluies mais celui de la volonté Divine. C'est Lui qui fait souffler le vent, qui fait tomber la pluie et qui ordonne à la terre de faire sortir tout ce qu'elle renferme.

Dès lors, cette prise de conscience nous oblige à ouvrir les yeux et à percevoir la providence Divine à chaque pas de notre existence. Elle nous aide à faire connaître aux autres les prodiges d'Hachem, ainsi qu'à réfléchir à la manière de corriger notre conduite et la rendre conforme à cette reconnaissance.

A partir de ce principe, le Maharal explique l'enseignement de la Guemara (Méguila 16a) : « Lorsqu'Hamane arriva pour vêtir Mordékhaï d'habits royaux afin de le faire chevaucher à travers la ville, il le trouva au Beth Hamidrache en train d'enseigner les lois de la "Kemitsa"¹ à de jeunes enfants. [Rachi commente cette Guemara ainsi : "**Il enseignait les lois du jour. C'était le 16 Nissan, jour de l'offrande du Ômer.**"]. Hamane leur demanda alors : "De quel sujet parlez-vous ?

- Au temps où le temple existait, lui répondirent-ils, celui qui faisait don d'une Min'ha, en prélevait une poignée, qu'il offrait sur l'autel, et obtenait ainsi l'expiation de ses fautes.

- **Votre poignée de Min'ha, s'exclama-t-il, est venue repousser mes dix-mille Kikars d'argent² !" »**

Le Maharal demande : d'où Hamane savait-il que c'était cette Mitsva du Ômer qui l'avait vaincu et avait repoussé ses dix mille Kikars d'argent, et non une autre ?

Et il explique que, grâce à l'offrande du Ômer, **le juif se soumet à Hachem qui domine le monde naturel**. Lorsqu'Hamane vit que les juifs reconnaissaient par cette offrande qu'aucune "nature" ne dirigeait le monde, car celle-ci était dirigée par le Créateur, **il comprit alors qu'Hachem allait montrer au monde qui était son véritable Maître. Il comprit que D. allait modifier pour eux l'ordre naturel du monde et**

1. Mitsva qui consiste à prélever une petite quantité de Min'ha (pain consacré) pour la faire brûler sur l'autel du Temple. Les prémices de la récolte d'orge étaient également offerts sous forme de Min'ha, laquelle nécessitait également cette Kemitsa (N.d.t).

2. Les dix mille Kikars avec lesquels il soudoya A'hachvéroch pour le convaincre d'anéantir le peuple juif י"ח (N.d.t).



révélerait Sa Majesté en annulant son décret.

La thèse du Maharal, selon laquelle les décrets rigoureux et l'exil s'effacent grâce à la Emouna de l'homme, est reprise également par le Sefat Emet (Vayé'hi 5631) :

La Guemara (Pessa'him 56a) rapporte que lorsque Yaakov appela ses fils avant de quitter ce monde, il désirait leur révéler ce qui adviendrait de leur descendance à la fin des temps. C'est alors que l'esprit prophétique qui reposait en permanence sur lui, le quitta subitement et, au lieu de cette révélation, il se mit à les bénir. En fait, explique le Sefat Emet, il désirait leur révéler que, même au plus profond de l'exil, Hachem est présent, que tout ce qui arrive alors dans le monde demeure, encore, uniquement le fruit de Sa volonté, néanmoins de manière dissimulée. Seulement, si ses fils avaient eu la révélation intime de cette vérité, le décret de l'exil qui devait s'appliquer aurait, de fait, été annulé. En effet, lorsqu'un homme ressent réellement qu'Hachem est partout, bien que dissimulé derrière un voile, il cesse d'être en exil.

C'est d'ailleurs un principe général : **le Saint-Béni-Soit-Il protège et sauve l'homme qui place sa confiance en Lui uniquement et ne compte sur rien d'autre**, ni sur sa possibilité de "se débrouiller" tout seul par des voies naturelles, ni sur son immense sagesse ou ses énormes capacités, ni sur ses relations avec quiconque. Car celui qui ne compte que sur lui-même et sur "la force de son poignet", éloigne de lui la délivrance. Dans le même esprit, les Richonim (le Eben Ezra et le Radak) expliquent les paroles de David Ha Mélekh (Téhilim 116, 6) : *שומר פתאים ה' דלותי ולי יהושע* [*Hachem protège les naïfs, je suis démuné et Hachem me sauvera*] : **"Car le naïf, qui ignore les ruses pour échapper au mal, Hachem le protège lorsqu'il place en Lui sa confiance."** Mais il ne s'agit pas seulement du naïf, mais même de l'homme sage qui se considère comme tel et ne compte ni sur sa sagesse ni sur des ruses. « *Je suis démuné et Hachem me sauvera* », dit le chantre, autrement dit : **"Je n'imaginerai pas des ruses pour m'échapper,**

car en me considérant comme un naïf et comme démuné, sans personne pour m'aider, alors" : « *Hachem me sauvera.* »

C'est pour cette raison, poursuit le Sefat Emet, que l'esprit prophétique quitta Yaakov à cet instant, car le Saint-Béni-Soit-Il désirait que les Bné Israël traversent cet exil. Le Zohar (I, 234b), cependant, enseigne qu'en réalité, Yaakov dévoila finalement ce qu'il voulait initialement leur dévoiler. Cependant, il le fit de manière dissimulée, derrière les mots de ses bénédictions : **« Grâce à cette Emouna, écrit-il, qu'il n'existe aucune autre force que le Créateur et que tout n'est qu'un voile dissimulant la vérité, les Bné Israël sont en mesure de dévoiler celle-ci. »** En d'autres termes, grâce à la conviction que tout est le fruit de la parole Divine, le terme de l'Histoire se dévoile et l'exil disparaît.

**« Hachem est proche des cœurs contrits » :
grâce aux épreuves et aux difficultés,
l'homme s'élève**

« *Un taureau ou un mouton ou une chèvre (...), il sera agréé comme un sacrifice consumé en l'honneur d'Hachem.* » (22, 27.

Nos Sages expliquent (Vaykra Rabba 27, 5) que la raison pour laquelle, de tous les animaux, certaines espèces ont précisément été choisies pour être offertes sur l'autel en sacrifice, est que **« D. recherche celui qui est poursuivi »** (Kohéleth 3, 15) :

« C'est ainsi, enseigne le Midrach, que le Saint-Béni-Soit-Il a dit : "Le taureau est poursuivi par le lion, la chèvre par le tigre, le mouton par le loup. Ne m'apportez pas en sacrifice ceux qui poursuivent, mais seulement ceux qui sont poursuivis (...)." »

Le même Midrach s'étend ensuite en illustrant, à travers plusieurs exemples, ce choix (...) :

« Evel fut poursuivi par Caïn et le Saint-Béni-Soit-Il choisit Evel ; Noa'h fut poursuivi par les gens de sa génération et le Saint-Béni-Soit-Il ne choisit parmi tous, que Noa'h (...). Avraham fut poursuivi par Nemrod et



le Saint-Béni-Soit-Il choisit Avraham (...). Israël est poursuivi par les nations et le Saint-Béni-Soit-Il choisit Israël. »

Et ce principe ne concerne pas seulement le fait d'être poursuivi par les animaux ou par les êtres humains, **mais également le fait d'être poursuivi par les épreuves ou les peines**. Ce sont celles-ci qui feront mériter à l'homme de voir s'accomplir, à son profit, les termes du verset : « *D. recherche celui qui est poursuivi.* » Le Saint-Béni-Soit-Il se rapprochera de lui, l'élèvera et le sanctifiera.

Un des serviteurs de Rabbi Chelomo de Babov raconta qu'une fois, son Maître demanda à se rendre à Williamsburg, pour se joindre aux obsèques d'un juif ordinaire, qui ne faisait pas partie de sa communauté et que personne ne connaissait dans sa famille. Le serviteur demanda au Rabbi pourquoi il faisait autant d'efforts pour aller à cet enterrement.

« Il y a de nombreuses années, expliqua le Rav, cet homme m'humilia odieusement en public et **ce terrible affront** m'apporta un grand bienfait. C'est pourquoi je tiens à lui manifester ma reconnaissance en lui rendant ce dernier hommage. »

L'histoire suivante m'a été rapportée par son protagoniste :

Habitant de Safed, cela faisait déjà plusieurs années qu'il était marié et il n'avait toujours pas d'enfant. Le couple avait consulté maints et maints spécialistes, mais sans succès. Or, voici quelques années, il fonda, avec son épouse, un organisme de bienfaisance destiné à aider nos frères juifs nécessiteux. Ils s'y consacraient jours et nuits, sans ménager leurs efforts.

Il y a environ un an, quelqu'un arriva à Safed et réussit à prendre sournoisement les rênes de cette entreprise. De plus, cette personne se permit de blâmer le véritable fondateur devant une assemblée de gens respectables. Ce dernier **garda le silence malgré l'affront**, et ne permit même pas aux assistants de s'interposer pour "remettre cet homme en place". La récompense ne tarda

pas : aussitôt après, la délivrance arriva sans aucune explication rationnelle et un fils naquit à ce couple, sain de corps et d'esprit (malgré les avertissements des médecins). Le 10 Nissan de l'année passée, ils célébrèrent le rachat de ce premier-né, en remerciant le Créateur devant tous ceux qui étaient venus partager leur joie !

Rapportons une autre histoire qui **débute, elle, la semaine de Parachat Para 5781 (2021) et se termina précisément un an plus tard**. Voici comment les choses se déroulèrent :

Un juif habitant Williamsburg fut invité à participer à des réjouissances familiales organisées par son fils, le Chabbat de Parachat Para. Il invita à cette occasion un officiant, doué pour agrémenter la prière du Chabbat de belles mélodies, pour diriger les prières dans la synagogue de son fils, qui comptait des milliers de fidèles בלע"ר. Et de fait, le Chabbat matin, ce chantré monta au pupitre de l'officiant et se mit à faire des "vocalises" sur les mots de la prière, pour le plus grand plaisir de l'assemblée. Or, arrivé au passage "ויואל מקבלים עול מלכות שמים זה מודה", un vieillard, irrité par le temps que prenait la prière, se mit à crier : « Allez, allez ! », afin de marquer son impatience. Néanmoins le maître des festivités et l'ensemble des fidèles, encouragèrent l'officiant à continuer. Arrivé au passage "לא-ל ברוך נעימות יהנו", ce dernier entonna un air nouveau sur lequel il chanta chaque mot de cette prière. Soudain, au beau milieu des mots "המחדש בטובו", il sentit une claque soigneusement administrée sur sa joue : le vieillard en question n'avait pas su contenir sa colère et, furieux, il s'était approché de lui et l'avait "châtié aux yeux de l'assemblée des Bné Israël" ! Grâce à D., l'officiant réussit à conserver son sang-froid et poursuivit la prière comme si rien ne s'était passé.

La fureur du vieillard ne s'était pas estompée et, immédiatement après la Amida, lorsque l'officiant eut fait ses trois pas en arrière, il se dépêcha de se placer devant le pupitre, en faisant savoir à haute voix qu'il ne bougerait pas de là ! Les fidèles tentèrent



bien de lui faire entendre raison, de le convaincre de laisser la place à l'officiant et de lui permettre de prier tranquillement, mais il se cantonna sur ses positions : « A présent, c'est moi l'officiant ! » Jusqu'à ce qu'un autre vieillard, rempli de sagesse, l'aborde et lui dise calmement, avec l'esprit des anciens : « Sache que selon la loi, il est défendu de répondre "Amen" à ta prière, parce que tu n'es pas "Chalia'h Tsibour" ("l'émissaire de l'assemblée"), mais l'émissaire de toi-même, et tu n'es pas agréé par les fidèles ! » L'homme se reprit et regagna sa place en laissant l'officiant reprendre la sienne. De fait, ce dernier récita la répétition de la Amida en rajoutant tous les suppléments chantés à l'occasion de Chabbat Para (les "Yotserote", imprimés dans les rituels de prière Ashkénazes). Au moment où l'officiant conduisit le Séfer Torah sur la Bima, il reçut les compliments de tous les fidèles qui le bénirent pour cette prière prononcée avec autant de brio. Mais là encore, le vieillard en question se réveilla brusquement et se remit à crier sur lui et à l'insulter en disant qu'il avait chanté aujourd'hui comme une "Para Adouma" (une vache rousse). A nouveau, l'officiant essuya l'affront sans répliquer. Lorsqu'il regagna sa place, après avoir déposé le Séfer Torah sur la Bima, il fut sollicité par quelqu'un qui lui chuchota à l'oreille : « De grâce, faites don du mérite des affronts reçus en silence à un Avrekh qui attend depuis déjà sept ans d'avoir un enfant ! » L'officiant réfléchit et, de bon cœur, accepta.

Et le dénouement extraordinaire de cette histoire : juste un an après, le Chabbat Para 5782, un "Kidouch" fut offert en l'honneur de la petite fille qui venait de naître à cet Avrekh !

Rav 'Haïm Vital (Chaar Ha Kédoucha 1, 6) a justement écrit à ce sujet : « **Et si tu considérais les choses avec les yeux de l'intelligence, tu devrais rechercher quelqu'un qui te vexe, car c'est alors la vie que tu rechercherais !** »

« Et je serai sanctifié au milieu des Bné Israël » : soumettre ses "désirs" à Hachem

« Et Je serai sanctifié au milieu des Bné Israël » (22, 32)

Voici ce qu'écrivit le Sefat Emet (an. 5643) :

« (...) On comprend de cela, qu'au sujet de cette Mitsva de faire don de sa vie afin de sanctifier le Nom d'Hachem, un homme est en mesure de réparer tout ce qui a été créé pour lui. Et c'est à ce sujet que disent 'Haza'l (Avoda Zara 10b) : "Un homme peut acquérir son monde futur en un instant (...)." Néanmoins, c'est soudain et rapide. **Mais ce qu'un homme accomplit sereinement durant son existence en soumettant ses désirs, est encore mieux.** C'est à ce propos que nos Sages enseignent (Avot 4, 17) : "Une heure de Torah et de bonnes actions dans ce monde est supérieure à tout le monde futur." (Avot 4, 17) Autrement dit, **la valeur du Kidouch Hachem d'un homme qui, de son vivant, se sacrifie en soumettant ses désirs, est supérieure à celle de celui qui fait don de sa vie pour sanctifier le Nom d'Hachem.** »

Le Beth Aharon en déduit et explique que l'expression signifiant "Se sacrifier" est "נפשות נפש", "donner son âme", et non pas "נפשות הגוף", "donner son corps", car l'essentiel du sacrifice est lorsqu'un homme fait don de ses désirs, qui constituent l'âme de son être.

Le Sforno explique le verset : « Et Je serai sanctifié au milieu des Bné Israël » dans les termes suivants :

« (Cela signifie) **de leur faire des prodiges**, comme Je l'ai promis en disant : "Voici que Je conclus une alliance, Je ferai des prodiges en face de tout ton peuple" (Chémot 34, 10). Parce que c'est Moi, néanmoins, qui vous sanctifie. » Les commentateurs expliquent que son intention est de dire que **celui qui se sanctifie mérite qu'on lui fasse des prodiges.**

Le protagoniste de l'histoire qui suit raconte qu'en Eloul 5781 (2021), son jeune fils, nourrisson, attrapa une pneumonie et dut alors être hospitalisé en urgence. Il y resta deux semaines. Or, voici que, dès le deuxième



jour, des tâches rouges commencèrent à apparaître sur son corps, qui s'étendirent progressivement, jusqu'à le recouvrir tout entier. Les médecins ignoraient la raison de cette soudaine "rougeur", si elle avait un rapport avec la pneumonie ou s'il s'agissait d'une nouvelle maladie. Sept médecins de renom, des professeurs expérimentés (dont un spécialiste des voies respiratoires, un du sang et un dermatologue) se réunirent afin d'analyser sérieusement l'origine de ces taches, à savoir si elles résultaient de l'infection ל"ח" ou avaient une autre cause. Ils exposèrent les divers aspects et proposèrent chacun leurs thèses, tout en "décidant" qu'ils concluraient le lendemain.

Ce jour-là, Hachem fit en sorte que le père tombât sur un feuillet de "Béer Emouna" (qui venait d'être édité la même semaine). Après le départ des médecins, il la consulta et y trouva un passage rapportant l'histoire (résumée ici) d'un Ba'hour de la Yéchiva "Yékiré Yérouchalaïm" de Jérusalem, qui avait pris la résolution de se renforcer dans la "Chémirat Enaïm" [garder ses yeux de toute vision indécente] en s'abstenant de sortir de la Yéchiva pendant tout le mois d'Eloul. Durant cette période, une éruption apparut sur ses mains. Néanmoins, il ne consentit pas à sortir du bâtiment de la Yéchiva pour aller chez le médecin. Du Ciel, on fit en sorte qu'un médecin vînt de l'étranger à la Yéchiva, pour les besoins du Roch Yéchiva, et à cette occasion, il l'examina également et lui prescrivit l'application d'une certaine pommade, qui était justement en sa possession. On vit alors clairement comment le Saint-Béni-Soit-Il l'avait aidé à tenir ses engagements.

Le père de l'enfant en tira une leçon et se mit aussitôt à faire son examen de conscience. A cette heure, il se trouvait dans un endroit où régnait l'indécence, comme peut l'être un hôpital à la fin de l'été. Où pouvait-il mettre ses yeux ? C'est pourquoi il prit sur lui de ne sortir de la chambre qu'en cas de force majeure, ce qui lui épargnerait de voir tout ce qui se passe dans les couloirs, lieux semés d'embûches.

Vers le soir, une infirmière vint pour examiner l'enfant et vérifier les appareils auxquels il était relié. En entrant, elle fut ahurie de voir la rougeur qui couvrait son corps. Elle demanda au père, quelle en était l'origine, et répondit elle-même à sa question : à son avis, cela était dû à une allergie du bébé au lait artificiel qu'il recevait. « Lorsque viendra le moment de lui donner à manger, lui dit-elle, demandez aux employés responsables, de lui donner un biberon avec un lait spécial ! » Le père lui dit qu'il craignait d'agir de la sorte sans demander l'avis des médecins, étant donné que c'étaient eux qui décidaient le régime de chaque enfant.

« Ne vous posez pas trop de questions, lui répondit l'infirmière, prenez les devants et demandez un biberon spécial, comme si c'était ce qui avait été fixé pour lui ! »

Le père l'écouta, et dès le lendemain, une nette amélioration se fit sentir et au bout de quelques jours, la rougeur disparut complètement et la peau retrouva son aspect normal.

Réfléchissons quelque peu : **sept grands pontes de la médecine "nagèrent" dans le plus total égarement sans savoir quoi faire, et une infirmière "ordinaire" décela la racine du problème ! Ce phénomène n'a qu'une seule raison : l'intervention Divine ! Ce père se renforça en se faisant une barrière pour veiller sur son regard et accomplir le commandement : « Je serai sanctifié au milieu des Bné Israël », et il mérita de voir s'accomplir en retour la promesse : « Je ferai des prodiges en face de tout ton peuple ! »**

Dans notre Paracha, il est écrit : « Hachem parla à Moché : "Parle aux Cohanim, fils d'Aharon, et tu leur diras : 'Qu'il ne se rende pas impur pour un mort de son peuple.'" » Le Zohar (89a) fait remarquer que ce verset débute au pluriel ("tu leur diras") et demande pourquoi il se termine au singulier ("Qu'il ne se rende pas impur").

Le Imré Emet explique que l'injonction : "Qu'il ne se rende pas impur" concerne



également le domaine de la crainte du Ciel (et pas seulement la défense de se rendre impur au contact d'un mort ; n.d.t). Elle vient recommander à l'homme de veiller à la sainteté de sa conduite afin de ne pas rendre ses pensées impures. C'est pour cela qu'elle est exprimée

au singulier car, **dans ce domaine, chacun est différent de son prochain. Et elle s'adresse aussi à chacun suivant sa propre situation afin de l'enjoindre à ajouter davantage de sainteté et de crainte du Ciel à ce qu'il possède déjà.**

